Trente-et-unième Année. — N° 348 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. | MARDI 14 DÉCEMBRE 1[illegible]

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. - Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AV'S CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 13 DÉCEMBRE 1886

M. DE MOLTKE

D'après une nouvelle mise en circulatios par les journaux allemands, mais non encore confirmée, le maréchal de Moltke serait prochainement remplacé, à la tête du grand état-major, par le comte Waldersee, quartier-maitre général et son adjoint depuis plusieurs années, et le ministre de la guerre, général Bronsart, de Schellendorff, aurait en même temps pour successeur le général de Stiehle, ancien chef d'état-major du prince Frédéric-Charles, aujourd'hui chef du corps du génie.

Le discours prononcé par M. de Moltke au Reichstag serait donc en quelque sorte le testament militaire du feld-maréchal.

Que la nouvelle soit ou non prématurée, la retraite de M. de Moltke est nécessairement une affaire de jours et de peu de jours, Les infirmités du terrible joueur de 1870-1871 l'éloigneront à bref delai de la scène militaire.

L'évenement ne saurait être indifférent, même aux combattants de la campagne de France, qui ont appris à rendre justice à leurs ennemis, et qui ne confondent pas le sentiment de la dignité nationale ni même l'espoir d'un retour de fortune et la puérile obstination contre le fait accompli.

M. de Moltke a un profil de vieille femme. Figure seche aux plis durs, aux rides tracées comme de grandes ombres sur un fond de parchemin jauni, lèvres minces toujours contractées. L'œil regarde non pas en dessous, mais de côté. Non qu'il y ait quelque fausseté dans ce regard, mais M. de Moltke parait toujours avoir vu d'avance ce qui est devant lui, directement sous sa main. Voilà pourquoi le regard erre obliquement. Peut-être aussi faut-il s'en prendre à l'abus des mathématiques. Rien de tel que les amateurs de sciences exactes pour manquer d'exactitude dans le coup d'œil. La voix aussi, sourde et dure, a comme une timidité dans sa force.

Le moral est d'accord avec le physique. M. de Moltke parle peu ou pas; certes, il a écrit, et beaucoup, et presque trop.., Mais la contagion épistolaire est un mal du siècle, qui n'appartient pas plus aux tempéraments individuels que le typus ou choléra, attrapés par hasard.

En dehors de l'abus épistolaire. M. de Moltke a des goûts de silence bien connus. Pourtant, ce n'est pas un soldat brûlé par l'absinthe. C'est, au contraire, un mystique et qui refléchit. A vrai dire, c'est également un Prussien à qui le goût des arts manque complètement. Mais les méditatiens religieuses lui plaisent, théologie et philosophie mêlées.

Ce personnage peu romanesque à eu cependant un roman dans sa vie. A l'âge mûr il a épousé une jeune fille de seize ans ; ce mariage a, d'ailleurs, tourné admirablement; aucun nuage n'est venu l'assombrir jusqu'à la mort de Mme de Molke arrivée il y a vingt ans.

Les grandes passions faisant seules les grandes infortunes, une félicité aussi continuée prouve un rare équilibre physique et moral. Toujours les sciences exactes. On a d'ailleurs, en Allemagne, une idée du mariage et de l'association des existences, qui est une fort belle conception, quand elle ne sert pas de paravent aux plus graves désordres moraux.., Et M. de Moltke était sincère. Tout le monde sait, à Berlin, que la mort de sa femme a été une porte brusquement fermée sur sa seconde et tardive jeunesse.

Quant à l'œuvre militaire que l'âge force M. de Moltke à abandonner, elle lui était absolument personnelle. Il avait des commis, des praticiens, des ouvriers, mais s'il abandonnait à d'autres la mise en œuvre, aucune pensée étrangère, mauvaise ou bonne, n'entrait dans son plan. Il préparait tout lui-même, lui seul et longtemps à l'avance.

Le procédé de M. de Moltke répond à un état forcément nouveau de l'art militaire. S'il a eu quelque grandeur chez le feld maréchal prussien, c'était en tant que sobrement et simplement compris. Mais en lui-même, il est d'une médiocrité singulière. On se fait la guerre de cabinet à cabinet, comme on se bombarde, non plus de montagne à plaine, comme autrefois mais de vallée à vallée, par-dessus les montagnes, sans se voir. On se devine assez pour s'écraser. Il arrive parfois ce fait curieux que l'arriere-garde d'une armée foudroie les réserves de l'armée ennemie, tandis que de part et d'autre les premiers bataillons restent l'arme au pied.

Telle est la conception actuelle de la guerre. M. de Molike y répondait admirablement, et il gardera dans l'histoire la réputation inattaquable d'un vulgarisateur. Cependant, un jour ou l'autre, toutes ces merveilles seront renversés par l'homme que M. de Moltke ne peut prévoir, lui qui prévoit tout—l'homme de guerre qui sera tout simplement ce que M. de Moltke n'est pas : un improvisateur.

NOUVELLES DU JOUR

Une lettre patriotique

On lit dans la *France militaire* :

« On connait l'offre généreuse faite au ministre de » la guerre, par un de nos commandants de chasseurs » à pied, au nom des officiers de son bataillon, à l'ef- » fet d'être admis à partir pour Madagascar avec les » troupes de renfort.

» La lettre, qui a été adressée au ministre de la » guerre, a été écrite par M. le commandant Hum- » bel, du 29e bataillon, dont le dépôt est à Castel- » Sarrazin, et la portion principale en Tunisie.

» Au risque de blesser la modestie de M. le com- » mandant Humbel, nous lui demandons la permis- » sion de publier sa lettre que nous devons à l'obli- » geance d'un de nos correspondants de la colonie.

» En voici les termes aussi élevés que simples :

» *Le commandant Humbel, du 29e bataillon de » chasseurs à pied (Souk-el-Djemda), à M. le minis- » de la guerre.*

« Monsieur le Ministre,

» En vous adressant, il y a quelques jours, l'histo- » rique de mon bataillon, je constatais avec quelque » regret que, bien que sur quinze années d'existence, » il en compte six passées en campagne, il n'a rien » ou presque rien à enregistrer comme fait d'armes.

» Dans trois semaines, lorsqu'il aura rejoint Gabès, » ce bataillon va se trouver pendant plusieurs mois, » par suite du renfort que vous venez de prescrire de » lui envoyer, un des bataillons de l'armée comptant » un effectif de 600 hommes instruits, dont les trois » quarts rompus à la vie de campagne.

« Cette situation spéciale a éveillé notre attention » et, interprete du sentiment de mes officiers, j'ai » l'honneur de vous demander, dans le cas où les » évènements viendraient à justifier cette mesure, de » vouloir bien admettre mon bataillon à l'honneur » d'être envoyé à Madagascar.

» J'ose espérer qu'il saurait y trouver la page d'his- » toire qui lui manque et léguer au 29e régiment de » chasseurs, qu'il est appelé à former, quelques sou- » venirs à inscrire dans les plis de son drapeau neuf.

» Signé : HUMBEL. »

Le prince Napoléon à Turin

Rome, 12 décembre. — Le prince Napoléon est arrivé à Turin. Il a été reçu à la gare par les princesses Clotilde et Lœtitia, ainsi que par le prince Louis.

Une grève à Paris

Paris, 12 décembre. — Les experts militaires ayant refusé de prendre livraison d'une grande quantité d'habillements pour la troupe, 600 ouvrières travaillant à la confection de ces habillements se sont mises en grève. Le motif allégué est que les retouches nécessitées par le refus des experts causent une perte importante sur leur modeste salaire.

Les cercles catholiques

Limoges, 12 décembre. — La séance de clôture de l'assemblée regionale de l'œuvre des cercles catholiques ouvriers, a eu lieu dans la grande salle du manège, en présence d'une nombreuse assistance. Le comte Albert de Mun a prononcé un discours très applaudi.

La loi italienne des garanties

Rome, 12 décembre. — Le bruit court au Vatican que le prince de Bismarck proposerait de donner la sanction européenne à la loi italienne des garanties.

Le départ du Pape de Rome

On lit dans la *Patrie* :

« Le départ du pape de Rome, si souvent annoncé et si souvent démenti, devient une éventualité vraisemblable et même probable.

» Les difficultés financières, l'agitation anticléricale, les lois de laicisation rendent de plus en plus critique la situation du Saint-Père.

» Il y a quelques semaines, la secrétairerie d'Etat a fait parvenir aux cabinets de Vienne, de Madrid, de Lisbonne et de Munich, un mémorandum où se trouvent exposés les griefs nouveaux qui rendent impossible au Pape le libre exercice de son ministère. Ce document conclut en priant les cabinets d'examiner les mesures qu'il conviendrait d'adopter.

» Or, comme aucune de ces puissances ne peut forcer la main à l'Italie, elles répondront au mémorandum en faisant à l'Italie d'amicales représentations, et en offrant au Pape l'hospitalité.

» Il est à remarquer que la République française n'a pas reçu, officiellement du moins, communication de ce mémorandum.

« A Rome, on ne songe pas à lui demander aide et concours. On se prépare seulement à défendre pied a pied le Concordat de 1801, qui nous a valu près d'un siècle de paix religieuse. »

L'empereur Guillaume

Berlin, 12 décembre.—Cette après-midi la police a arrêté un individu qui avait jeté une pierre dans la fenêtre de l'angle du palais impérial. L'empereur Guillaume a reçu le comte Herbert de Bismark qui a diné ensuite en famille.

Réunion anarchiste à Paris

Paris, 12 décembre. — Décidément les entrées gratuites ont du bon pour les anarchistes. Cela leur permet de parler devant un nombreux auditoire.

Un meeting a eu lieu hier à la salle Rivoli composé surtout d'anarchistes, au nombre de deux mille.

Les discours des plus incohérents ont été prononcés par les orateurs habitués de ces sortes de réunions.

Ils ont parlé de l'opportunité d'un meeting monstre en plein air. Les uns voulaient, comme l'a demandé l'anarchiste Charme, une descente dans la rue et le pillage des magasins, mais cette proposition n'a pas charmé l'assemblée.

Pour le moment celle qui a prévalu consiste dans la convocation des chambres syndicales et des ouvriers sans travail pour dimanche prochain. Des résolutions énergiques seront prises.

Un ordre du jour clouant au pilori le *Cri du Peuple* a été voté par acclamation.

Encore M. Wilson

Cette fois. l'accusation formulée contre lui est tellement grave que nous ne voulons pas y croire, et nous ne l'enregistrons que dans l'espoir d'avoir à y opposer prochainement un démenti formel. D'après le *Figaro*, M. Wilson serait l'auteur de la note inexacte qui annonçait un vol de deux millions à la recette générale de Tours. Le but de M. Wilson aurait ete de déconsidérer M. Dutilleul, titulaire de cette recette.

Il aurait tout au moins réussi à le jeter dans un cruel embarras, car à la nouvelle du détournement imaginaire, les bonnes gens qui font des dépôts de titres ou d'argent à la recette générale ont pris peur : ils sont tous arrivés réclamant leurs fonds, réclamant leurs titres ; les rentiers aussi bien que les notaires accoururent si nombreux que la caisse se vida, et que M. Dutilleul fut obligé de télégraphier au ministre des finances pour lui demander des fonds. M. Wilson espérait, dit le *Figaro*, que M. Dutilleul, écœuré, fatigue, se retirerait et qu'on pourrait le remplacer par un ami du gendre de M. Grevy, afin d'avoir à Tours un serviteur dévoué. Jusqu'ici, les habiletes de M. Wilson n'avaient pas atteint ce point extrême où elles s'appellent d'un autre nom. Il y a lieu d'espérer que M. Grévy daignera s'émouvoir, cette fois, et fera justice d'une façon ou d'une autre.

La transmission de la force par l'électricité

Une grosse nouvelle qui intèressera vivement le monde des électriciens :

L'entente entre MM. de Rothschild frères et M. le docteur Cornélius Herz est un fait accompli depuis hier.

Comme conséquence, MM. de Rothschiff frères constitueront incessamment la Société qui a pour but la transmission de la force par l'électricité.

Le jeûneur Merlatti

Le bruit de la mort de Merlatti a couru hier soir. Ce bruit est démenti ce matin par les journaux.

Mort de sœur St-François d'Assise à Paris

Une religieuse, qui consacra toute son existence au service des ambulances et des hôpitaux de notre armée, la sœur Saint-François-d'Assise, est morte avant-hier, dans la maison-mère de la rue du Bac.

Elle fut, pendant toute la durée du second Empire, attachée au Val-de-Grâce ; elle fit la campagne d'Italie, et, pendant la guerre de 1870, elle partit avec le corps d'armée du maréchal de Mac-Mahon, puis avec le général Chanzy.

Attentat contre le roi Charles

Buda-Pesth, 11 décembre. — On télégraphie de Bucharest au *Pesthi Hirlap* qu'un attentat vient d'être commis contre la vie du roi Charles de Roumanie.

Les conspirateurs avaient concu le projet de faire sauter par la dynamite, le palais royal à Botroceni.

Il n'y a cependant eu qu'une seule victime: l'individu qui avait fait éclater la mine et qui fut tué par l'explosion.

Son identité n'est pas encore établie, le cadavre ayant était trouva dans un été de mutilation qui le rend absolument méconnaissable.

LE MINISTÈRE GOBLET

Les décrets constituant le nouveau cabinet sont publiés dimanche matin au *Journal officiel*.

Les quatre premiers decrets, en date du 11 décembre, sont contre-signés par M. de Freycinet, président du conseil.

Par le premier de ces décrets, l'administration des cultes est détachée du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, et rattachée au ministère de l'intérieur.

Par le second decret, M. René Goblet, député, est nommé ministre de l'interieur et des cultes, en remplacement de M. Sarrien, dont la démission est acceptee.

Par le troisième, M. René Goblet, ministre de l'intérieur et des cultes, est chargé par intérim du ministère des affaires étrangères.

Par le quatrième, M. René Goblet, ministre de l'intérieur et des cultes, est nommé président du conseil des ministres, en remplacement de M. de Freycinet, dont la démission est acceptée.

Les neuf autres décrets sont contre-signés par M. Goblet, président du conseil. Aux termes de ces décrets :

M. Sarrien, député, est nommé garde des sceaux, ministre de la justice, en remplacement de M. Demôle, dont la démission est acceptée.

M. Dauphin, sénateur, est nommé ministre des finances, en remplacement de M. Sadi Carnot, dont la démission est acceptée.

M. le général de division Boulanger est nommé ministre de la guerre.

M. le vice-amiral Aube est nommé ministre de la marine et des colonies.

M. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut, est nommé ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en remplacement de M. René Goblet, dont la démission est acceptée.

M. Edouard Millaud, sénateur, est nommé ministre des travaux publics.

M. Lockroy. député, est nommé ministre du commerce et de l'industrie.

M. Develle, député, est nommé ministre de l'agriculture.

M. Granet, deputé, est nommé ministre des postes et des télégraphes.

***

On dit que M. Decrais aurait été appelé à Paris pour conferer avec M. Goblet.

Sera-t-on plus heureux avec lui qu'avec MM. de Courcel et Billot ?

C'est peu probable. Quel début pour le ministère Goblet !

***

Paris, 12 décembre. — Demain soir, à 2 heures, sera tenu, sous la présidence de M. Grévy, un conseil des ministres dans lequel sera élaboré le projet du texte relatif aux douzièmes provisoires.

On sait que le gouvernement se propose de demander trois douzièmes, mais il n'a pas encore examiné la question de répartition; nous croyons savoir que cette dernière sera presentée à la suite de celle des crédits inscrits au budget de l'exercice courant. Le nouveau cabinet estime qu'il n'y a pas lieu de tenir compte, dans la répartition, des réductions opérées par la Chambre dans le budget de 1887.

Ajoutons que ce projet sera déposé mardi. Le gouvernement demandera l'urgence. Si la Chambre se prononce favorablement, elle s'ajournera ensuite au second mardi de janvier.

En ce qui concerne les sous-secrétaires d'Etat, il est probable qu'il n'y en aura que deux, M. Fernand Faure, aux finances pour amadouer les opportunistes et M. de la Porte, à la marine et aux colonies.

M. Decrais, ambassadeur à Vienne, n'a pas encore fait connaître sa réponse au sujet de l'offre du portefeuille des affaires étrangères; M. Goblet lui a télégraphié hier soir et lui a écrit aujourd'hui une longue lettre en lui renouvelant ses instances.

Quant aux bruits mis en avant que M. Goblet offrirait ce portefeuille à M. de Freycinet, il n'a été lancé que par les amis de ce dernier, qui prennent par trop leurs désirs pour des réalités.

LA DÉCLARATION DU CABINET ET LA PRESSE

JOURNAUX DU MATIN

L'*Autorité* : « Et d'ici l'année prochaine, naturellement, il n'est pas question d'économies, et tous les votes acquis dans la discussion du budget sont annulés ! Cette façon, à la fois hautaine et piteuse, provocante et pusillanime, a donné le résultat qu'elle devait donner. Chacun s'en est retourné profondément mécontent. Et le cabinet nouveau, loin d'avoir groupé une majorité autour de lui, n'a pas même pu trouver une minorité !

..... Gagner un délai, fût-ce d'un mois. lui semble le salut. Aussi va-t-il s'y cramponner mardi.

Ce délai, ce sont les quarante jours du condamné à mort, qui résultent du pourvoi, et qui séparent de l'echafaud. »

Le *Figaro* : « On lira plus loin la déclaration du gouvernement, qui a été accueillie par un morne silence. Elle n'est pas fière, d'ailleurs. Contrairement aux habitudes qui sont familières à ce genre de littérature, le morceau lu par M. Goblet ne se félicite de rien, ne promet rien, et n'affirme rien que l'impuissance du nouveau ministère. »

Le *Journal des Débats* : La déclaration ministérielle est un document modeste, discret et concis. Quand on la compare à sa devancière du 16 janvier 1886, on est frappé d'abord des lacunes qu'elle présente. Elle ne dit pas un mot de l'épuration du personnel. Elle est muette sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Elle ne fait pas même une allusion lointaine à la mairie centrale de Paris. Il faut savoir gré à M. Goblet d'avoir gardé sur ces trois questions, chères à l'Extrême-Gauche. un absolu silence. C'est un éloge négatif ; mais enfin c'est un éloge. »

La *Justice* dit qu'il importe, avant d'examiner séparément les différents points de la déclaration, de fixer l'impression qui, après une lecture attentive, se dégage de cette declaration tout entière et elle ajoute:

« Cette impression, disons-le franchement, n'est pas bonne. Nous irons même plus loin et, au risque d'être raillés par quelques-uns, nous avouerons que nous attendions mieux de M. le président du conseil. »

Le *Radical* : « La déclaration de M. Goblet marque, dans notre histoire ministérielle, un recul surprenant et inquiétant...

» Le Centre avait l'air de penser que, pour résister, M. Ferry valait encore mieux que M. Goblet, et le Centre n'avait pas tort. C'est bien M. Goblet qui a lu sa déclaration, mais c'est M. Ferry qui l'a inspirée. »

Le *Voltaire* constate l'accueil réservé fait au manifeste ministériel et veut faire comme la Chambre, il attend :

» Tant vaut l'homme, tant vaut le programme, dit-il. Voilà la vérité. On ne veut plus de mots, on veut des actes, — on n'applaudit plus aux déclarations, on attend la réalisation des promesses. »

La *République française* approuve sans réserve la déclaration.

L'*Intransigeant* : ...« Nos coffres sont bien vides, n'est-il pas vrai? Eh bien! les paroles du président du Conseil le sont encore davantage. Cette dissertation sur le neant a, du reste, ete accueillie par un silence que rien n'a pu réchauffer. »

Le *XIXe Siècle* se montre satisfait et dit :

« Il y a un incontestable courage à faire cette déclaration et à ecarter résolument, dès le premier jour, tout un ordre de questions que les impatients voudraient, au contraire, mettre sans retard en discussion, moins peut-être, par hâte de les résoudre que pour s'en faire un instrument électoral. »

La *Lanterne* : « En lisant la déclaration de M. Goblet, on ne pourra pas dire qu'il gâte la Chambre et le pays par ses promesses. Pour que M. Gobiet efface l'impression de déception produite par son programme, il faudra qu'il agisse avec une énergie et une vigueur que malheureusement ses collaborateurs ne nous garantissent pas. »

JOURNAUX DU SOIR

« La déclaration ministérielle, dit le *Temps*, se distingue de la plupart de celles qui l'ont precédée par l'absence totale de charlatanisme. C'est peut-être pour cela que la Chambre l'a si peu applaudie. ».....

La *Liberté*, qui ne considère le cabinet actuel que comme le dernier quartier d'une lune qui va prendre fin, n'attache aucune importance à ce document, dans lequel M. Goblet entonne l'*adsum qui feci*, à propos de la loi sur l'enseignement primaire et annonce une série de réformes analogues.

Le *Français* : « Loin de chercher à dissimuler les difficultés contre lesquelles ils auront à lutter, les nouveaux ministres se hâtent de les proclamer; on sent qu'ils prévoient un echec lamentable et prochain, et qu'ils cherchent à s'en justifier à l'avance en l'annonçant comme inévitable. »

« On a enfin reussi, écrit la *Patrie*, à grouper ensemble dix hommes de bonne volonté pour en faire un cabinet. Reste à savoir si, suivant la promesse de la declaration, ces hommes de bonne volonte obtiendront la paix qu'ils sollicitent et le crédit dont ils ont besoin. »

BOURSE DE PARIS

du lundi 13 décembre

(par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL)

Cours préced.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
83 95	3 0/0	83 90	83 35	83 85
86 60	3 0/0 amortissable	86 60	86 60	86 55
110 40	4 1/2 1883	110 30	110 20	110 37
83 75	3 0/0 nouveau	83 70	83 65	83 65
102 50	Italien 5 0/0	102 50	102 40	102 35
68 1/32	Extérieure 4 0/0	68 .1.	68 .1.	67 31/32
86 1/16	Hongrois 4 0/0	86 1/8	.. ..	85 13/16
385 ..	Egypte 6 0/0	385 ..	384 ..	383 75
15 20	Turc 4 0/0	15 15	15 15	15 15
518 ..	Obligations du Trésor	... ..	... ..	515 ..
100 37	Russe 1870 5 0/0	.. ..	.. ..	99 1/4
534 ..	Bons de liquidation 5 0/0	... ..	... ..	535 ..
	Sociétés de Crédit			
4330 ..	Banque de France	.... ..	4340 ..	4330 ..
557 50	Banque d'Escompte	... ..	... ..	555 ..
810 ..	B. Paris et d. Pays-Bas	805 ..	810 ..	805 .
480 ..	Banque Parisienne	... ..	... ..	477 50
1446 25	Crédit Foncier	1446 25	1440 .	1441 25
... ..	Crédit Mobilier	... ..	323 75	... ..
600 ..	Crédit Lyonnais	598 75	596 25	596 25
476 25	Société générale	... ..	475 ..	476 25
518 75	Banq. J.R.P. Pays-Aut.	... ..	515 ..	515 ..
536 25	Banque Ottomane	535 ..	535 .	535 ..
.. ..	Créd. Mobilier Espagn.	.. ..	163 75	.. ..
	Chem. de f. Franc.			
1615 ..	Nord act.	.... ..	1610 ..	1608 75
1265 ..	Paris-Lyon-Médit »	.... ..	1260 ..	1260 ..
802 50	Est »	.... ..	803 ..	803 75
878 75	Ouest »	... ..	.. ..	877 50
1337 50	Orléans »	.... ..	1340 ..	1335 ..
... ..	Midi »	.... ..	.... ..	.... ..
	Chem. de f. Etrang.			
513 75	Autrichiens	... ..	513 ..	515 ..
227 50	Lombards	227 50	226 25	226 25
338 75	Saragosse	337 50	338 75	338 75
	Sociétés diverses			
2118 75	Suez	2105 ..	2110 ..	2111 25
1475 ..	Gaz Parisien	.... ..	.... ..	.... ..
702 50	Voitures	.... ..	.... ..	700 ..
1240 ..	Omnibus	.... ..	... ..	1225 ..
291 25	Rio-Tinto	.. ..	240 ..	237 50
421 25	Panama	421 25	.. ..	419 ..
	Obligat. Foncières			
519 ..	Foncières 500 4 0/0	... ..	... .	519 ..
104 ..	» 10e 4 0/0	... ..	... ..	104 ..
588 ..	» 500 f. 3 0/0	... ..	... ..	590 .
518 75	» 4 0/0 1863	... ..	... ..	517 ..
461 ..	» commun. 3 0/0	... ..	... ..	432 50
382 50	» 1877 3 0/0	... ..	... ..	382 ..
476 50	» com. 1879 3 0/0	... ..	... ..	476 ..
479 25	» 1879 3 0/0	... ..	... ..	479 25
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
402 50	Nord	... ..	401 ..	400 .
392 50	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	... ..	393 ..	393 ..
389 ..	Est 3 0/0	... ..	389 ..	388 ..
399 ..	Ouest 3 0/0	... ..	... ..	397 50
398 75	Orléans	... ..	397 75	397 ..
399 ..	Midi 3 0/0	... ..	... ..	396 50
... ..	Nord-Est	... ..	380 ..	... ..
633 75	Bône-Guelma	... ..	... ..	631 25
	Obligat. des Villes			
526 50	Paris 1855-1860	... ..	... ..	525 ..
527 ..	— 1865	.. ..	... ..	526 .
412 50	— 1869	.. ..	... .	412 ..
403 .	— 1871	.. ..	. ..	404 .
515 50	— 1875	... ..	. .	515 75
517 50	— 1876	.. ..	. . .	516 .
399 ..	Marseille	... ..	. . ..	391 50
102 50	Bordeaux	... ..	... ..	102 ..
96 50	Lyon	... ..	.. ..	96 50
116 25	Lille	... ..	... ..	111 ..
47 50	Roubaix-Tourcoing	... ..	.. ..	49 ..
	Obligations div.			
283 ..	Départem. de la Seine.	... ..	... ..	283 ..
... ..	Gaz de Paris	... ..	... ..	. ..
.. ..	Suez	... ..	... ..	... ..
415 ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	... ..	... ..	411 50

BOURSE DE LILLE

du lundi 13 décembre

(Par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr	... ..	106 25
Lille 1863, remboursable à 100 fr	... ..	103 .
Lille 1868, remboursable à 500 fr	... ..	515 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr	... ..	508 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	. ..	408 50
Armentieres	.. ..	482 50
Armentieres 1879	.... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	47 ..
Tourcoing 1878	... ..	492 50
Amiens, remboursable à 100 fr	... ..	112 50
Departement du Nord	105 ..	104 50
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Ce)	... ..	660 ..
— » act. nouv.)	... ..	530 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Ce)	... ..	517 50
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Ce, act. anc.	... ..	170 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	... ..	280 ..
Caisse Platel et Ce	... ..	410 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	... ..	435 ..
Compt. comm. Devilder et Ce, act. 1,000 fr.	.... ..	1030 .
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... ..	515 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	.... ..	1800 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	....	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	....	320 .
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	....	500 ..
Deherripon et Ce, à Tourc., act. 500 fr., t.p.	....	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	....	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a.us. Grassin), 500, t.p.	. . ..	160 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	.. ..	25 ..
Caisse comm. de Béthune (A. Turbiez et Ce)	....	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f.p.	.. .. ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.	....	2065 ..
Soc. des Journ. réunis, act. 500 fr., tout p.	....	500 ..
Biache-Saint-Vaast	... ..	3185 ..
Denain et Anzin	... ..	230 ..
Obligations Nord	... .	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	....	467 ..
Union Liniere du Nord (oblig. hypot. 300)	... ..	255 .
Gaz Wazemmes (1 à 2,000), remb. à 300 fr.	... ..	430 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS		Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	... ...	7925 .
Anzin 100e de denier	... ...	1075 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.)	... ...	1125 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	... ...	8825
Bully-Grenay le 6e	... ...	1365 ..
Carvin	... ...	1155 ..
Courcelles-lez-Lens	... ...	150 ..
Courrieres	... ...	[illegible] ..
Campagnac	... ...	590 ..
Douchy	... ...	1730 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	70	70 ..
Dourges	... ...	4270 ..
Escarpelle (Nord)	... ...	4119 ..
Epinac	... ...	775 ..
Ferfay (Société anonyme)	... ...	725 ..
Lens	... ...	18000 ..
Lieres (actions 500 fr libérées)	... ...	47 75
Liévin	... ...	3860 ..
Lys supérieure	... ...	.. ..
Meurchin	... ...	1750 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	... ...	19000 ..
Rety, Ferques, Hardinghem	... ...	100 ..
Sincey-le-Rouvray	... ...	35 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	... ...	63 75
Vicoigne et Nœux	... ...	15155 .
OBLIGATIONS		
Mines de Blanzy (1868, remb. à 500 fr.) t.p.	... ..	1305 ..
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr.) t.p.	.. ..	.. ..
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p.	... ..	520 25
— Béthune 1877, remb. à 500 fr., t. p	382	388 ..
— Courcelles-Lens, 1877, remb. à 450	... ..	500 ..
— Rety 1876, remb à 500, tout payé	... ..	100 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 13 Décembre 1886

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
83 85	3 0/0	83 72 1/2
83 75	3 0/0 nouveau	83 55
86 30	3 0/0 amortissable	86 45
105 ..	4 1/2 0/0	104 75
110 20	4 1/2 0/0 1883	110 25

BOURSE DE BRUXELLES

du 11 Décembre 1886

Emprunt 4 0/0 à 102 10 — Emprunt 1880 4 0/0 à 102 10 — Emprunt 1872 3 0/0 à 94 40 — Emprunt 2 1/2 0/0 à 82 25 — Obligations Bruxelles 1872 à 109 25 — Obligations Bruxelles 1874 à 106 .. — Obligations Bruxelles 1879 à 109 50 — Obligations Anvers 1874 à 105 50 — Obligations Gand 1883 à 102 25.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Elections aux conseils généraux

Canton de Carbon-Blanc (Gironde)

Bordeaux, 13 décembre.

MM. Charron (droite) .... 2.122 voix.
Savariaud (gauche) 2.369

Il manque encore les résultats de deux petites communes. Sur environ 8,000 électeurs inscrits, y a eu 2,000 abstentions.

Canton de Vinca (Pyrénées Orientales).

Perpignan, 13 décembre.

Inscrits 3.227
Votants 2.277

MM. Sauvy, (gauche) .... 1.289 Elu
Simon, radical, maire de Perpignan 952

La situation extérieure

Londres, 13 décembre. — Le *Standard* prétend que M. de Freycinet a été très heureux de passer à d'autres le soin de régler la situation exterieure, très difficile en ce moment.

La question irlandaise

Londres, 13 décembre. — Le *Daily-News* dit que si les ministres recourent à une législation coercitive à l'égard de l'Irlande, ils proclameront ainsi leur incompétence à gouverner l'Irlande.

Refus de M. Decrais

Paris, 13 decembre. — On assure que M. Decrais a refusé le portefeuille des affaires étrangères.

Les douzièmes provisoires

Paris, 13 décembre. — Les groupes de la Chambre vont se reunir afin d'examiner la question des douzièmes provisoires.

Explosion de dynamite

Bruxelles, 13 décembre.— Une explosion de dynamite a eu lieu à Jumet. Aucun accident ne s'est produit.

Les arrestations du meeting de la salle Rivoli

Des quatre arrestations faites hier à la sortie du meeting de la salle Rivoli, deux seulement ont été maintenues.

L'attentat contre l'empereur d'Allemagne

Berlin, 13 décembre. — Cette après-midi, vers trois heures un quart, comme l'empereur était dans son cabinet de travail, au rez-de-chaussée du palais, une grosse pierre fut jetée dans les vitres, qu'elle brisa ; elle fut arrêtée par les rideaux.

L'empereur, qui n'avait pas été atteint, ne montra aucune émotion. Il envoya aussitôt un chasseur pour s'assurer de l'auteur de cet attentat.

Celui-ci n'avait pas tenté de fuir et n'opposa aucune résistance lorsqu'il fut appréhendé par les policemen et les agents de la police secrète qui veillent jour et nuit autour du palais.

Il a déclaré être ouvrier serrurier, habitant Paderborn (Wesphalie) Interrogé sur le mobile qui l'avait poussé à commettre son attentat, il répondit : « J'avais faim, je ne pouvais trouver ni travail ni nourriture, j'ai commis cet attentat afin de me procurer un abri. »

Les journaux ne paraissent pas le dimanche soir, on ignore complètement à Berlin cet attentat. Aussi n'y a-t-il personne devant le palais où en pareille circonstance se porte toujours une foule compacte.

Un attentat du même genre a déjà été commis l'année dernière.

Effondrement et incendie d'une maison. — Cinq cent mille dollars de pertes

New-York, 13 décembre. — Un grand désastre vient de frapper la maison de MM. Shapleigh et Fautwell, quincailliers à Saint-Louis.

La maison s'est soudain effondrée et un violent incendie s'est ensuite déclaré.

Les pertes sont évaluées à 500,000 dollars.

Deux personnes ont été ensevelies sous les ruines.

Une collision en mer

Londres 13 décembre. — Dans la nuit de samedi une collision s'est produite à la sortie de Portsmouth, entre le paquebot Alexandra et le côtre de l'Etat Minatour.

Le côtre a été coulé en quelques minutes. Il menait à Portsmouth un nombre assez considérable d'hommes de l'escadre ; on croit que tous ont été sauvés.

L'accident du prince Chrétien de Danemark

Un accident assez grave vient d'attrister la famille royale de Danemark :

Le fils aîné du prince et de la princesse royale de Danemark, le prince Chrétien, vient de se blesser très sérieusement.

Son Altesse Royale. qui faisait, avec son cousin le prince de Grèce et plusieurs jeunes officiers aspirants, de la gymnastique, s'élançait d'une estrade sur un mât, quand il tomba d'une hauteur d'à peu près quatre mètres. Il eut une côte brisée et plusieurs contusions très fortes.

La blessure reçue au genou est assez grave.

Caisse d'Epargne Postale

La Caisse d'épargne postale est placée par la loi sur la garantie de l'Etat.

Elle donne à toute personne la faculté de placer, dans des conditions de sécurité absolue, le produit de ses économies.

Le minimum de chaque versement est fixé à *un franc* (1 fr.) Le compte de chaque personne ne peut dépasser *deux mille francs* (2,000 fr.) versés en *une* ou *plusieurs fois*.

LIVRET NATIONAL DÉLIVRÉ GRATUITEMENT. — Après le premier versement, il est remis gratuitement à l'intéressé un livret national au moyen duquel tout déposant peut continuer ses versements et retirer son argent dans les 6,000 bureaux de poste ouverts tous les jours, y compris les dimanches et jours fériés, au service de la Caisse d'épargne postale.

INTÉRÊT. — Les sommes déposées produisent un intérêt annuel de trois francs pour cent (3 fr. p. 100). Cet intérêt part du 1er ou du 16 de chaque mois qui suit le jour du versement. Au 31 décembre de chaque année, l'intérêt acquis s'ajoute au capital et devient lui-même productif d'intérêt.

ACHAT GRATUIT DE RENTES. — Tout déposant dont le crédit est suffisant pour acheter dix francs (10 fr.) de rentes ou davantage, peut faire opérer cet achat sans frais, par la Caisse d'épargne postale.

TRANSFERTS. — Tous les receveurs des postes se chargent de remplir les formalités voulues pour faire transférer à la Caisse d'épargne postale, sans frais pour les intéressés, les fonds déposés dans les Caisses d'épargne privées.

FEMMES MARIÉES. — Les femmes mariées peuvent se faire délivrer des livrets sans l'assistance de leurs maris.

MINEURS. — Les mineurs peuvent également se faire ouvrir des livrets sans l'intervention de leur représentant légal.

VERSEMENTS. — A chaque versement, il est remis au déposant une quittance extraite d'un livre à souche en échange de laquelle le livret lui est rendu dans le délai maximum de trois jours francs, soit au bureau de poste, soit à domicile, s'il en a exprimé le désir.

REMBOURSEMENTS. — Les titulaires de livrets qui veulent se faire rembourser tout ou partie de leur compte adressent directement leur demande au ministre des postes et des télégraphes, à Paris. Par le retour du courrier, ils reçoivent l'autorisation de toucher leurs fonds au bureau de poste qu'ils ont désigné suivant leur convenance.

NOTA. — Les demandes de livret, de remboursement, de transfert et d'achat de rente se font au moyen de formules imprimées qui sont mises à la disposition du public dans tous les bureaux

Les agents des postes sont tenus de donner au public tous les renseignements complémentaires sur le service de la Caisse d'épargne postale qui pourraient leur être demandés.